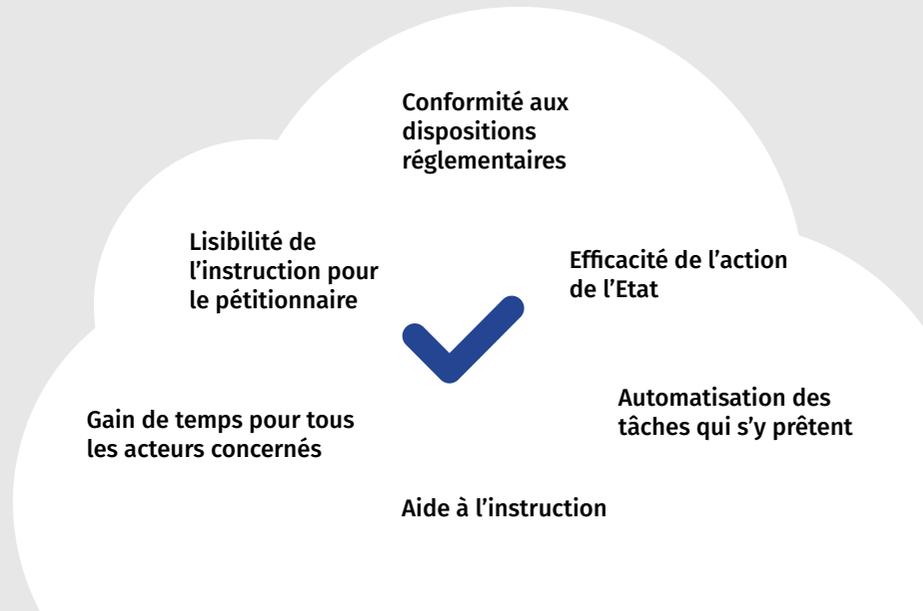


Le guichet unique de l'environnement

Le Guichet Unique Numérique de l'environnement est une réponse à une triple attente pour les démarches d'autorisation environnementale :

- ✓ L'efficacité de l'action de l'Etat pour les pétitionnaires, aussi bien en lisibilité qu'en réactivité,
- ✓ La dématérialisation des démarches administratives d'ici 2022, et au-delà, la mise en œuvre de la transition numérique,
- ✓ L'orientation des missions des agents de l'Etat sur les tâches qui s'y prêtent.



Pourquoi le projet GUNenv. ?

POUR LES PÉTITIONNAIRES

- ✓ Un **meilleur accompagnement** via un enrichissement du contenu réglementaire sur service-public.fr,
- ✓ Un **gain de temps** via un dépôt en ligne de leur dossier de demande d'autorisation environnementale, 7j/7, 24h/24,
- ✓ Une **transparence** au fil de l'eau sur l'état d'avancement de l'instruction en cours de leur demande,
- ✓ Un vrai **guichet unique numérique de l'environnement**.

POUR LES GUICHETS :

- ✓ Une **attribution immédiate et facilitée** des demandes d'autorisation,
- ✓ La **transmission automatique après sélection** du dossier de consultation du public via une interconnexion sur Projets-environnement,
- ✓ Un **suivi facilité** de la procédure instruite par le service instructeur.

POUR LES INSPECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT :

- ✓ Une **application unique** pour l'instruction d'un même processus,
- ✓ Une **automatisation** de tâches et une **aide à l'organisation** du travail,
- ✓ Des **correspondances pré-paramétrées** pour solliciter les différents acteurs concernés par l'instruction d'une demande d'autorisation environnementale, avec un suivi facilité,
- ✓ Une **transmission automatique** des pièces relatives aux mesures compensatoires via une interconnexion sur GéomCE.

A qui est destiné GUNenv. ?

GUNenv. est principalement destiné aux acteurs intervenant dans le domaines des ICPE et des IOTA :

PÉTITIONNAIRES

Les **pétitionnaires** pourront déposer leurs demandes d'autorisation environnementale via le portail **service-public.fr** et seront informés de l'avancement de la procédure

INSPECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT

Les inspecteurs de l'environnement, instructeurs, assistantes des services de l'Etat en **D(R)EAL** (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), **DD(CS)PP** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Prévention des Populations) et **DDT(M)** (Direction Départementale des Territoires) utiliseront GUNenv pour l'instruction des demandes.

GRAND PUBLIC

Le **Grand Public** sera informé, en complément des publications sur les sites officiels des Préfectures, sur les AIOT et les actes réglementaires les concernant, en consultant Géorisques pour le domaine des ICPE. Cette fonctionnalité est prévue sur la v2 de GUNenv.

GUICHETS

Les **agents des bureaux de l'environnement** seront informés du dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation environnementale issue de service-public.fr. Ils partageront la même application que les instructeurs, en substitution d'ANAE.

ORGANISMES ET CONTRIBUTEURS

Les **organismes et contributeurs consultés** lors de la procédure d'autorisation environnementale recevront des courriels contenant des liens pour consulter les dossiers et déposer leurs réponses, qui seront automatiquement versées dans l'application.

Qu'est-ce que la téléprocédure Autorisation environnementale sur Service-Public.fr ?

Service-Public.fr a vocation à devenir le **portail des démarches environnementales pour le pétitionnaire** :

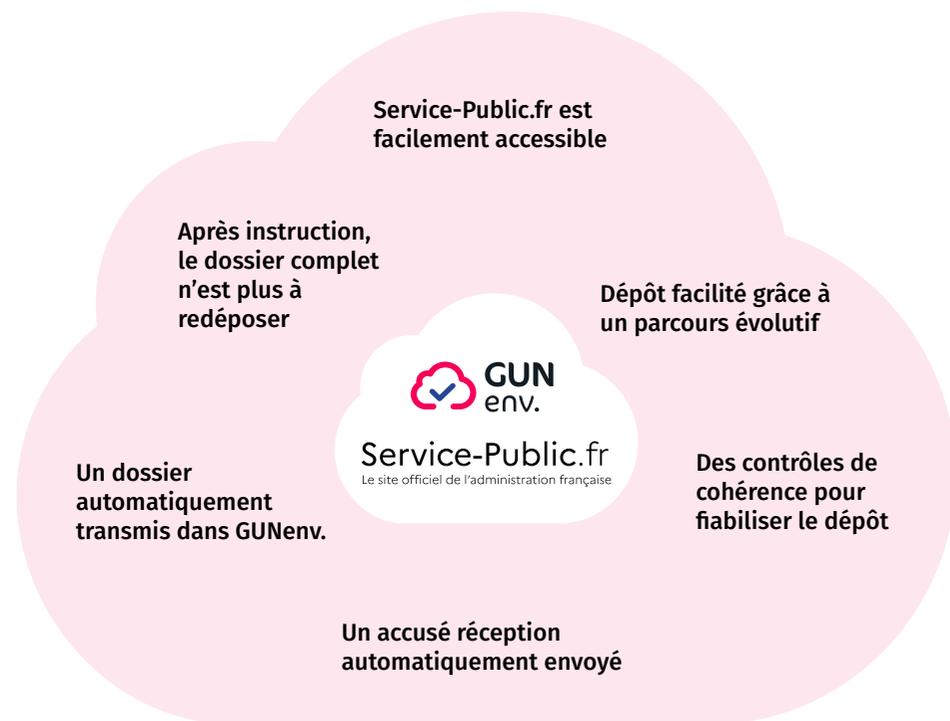


Un parcours utilisateur pour mieux comprendre la réglementation



Une téléprocédure pour faciliter les dépôts sur l'autorisation environnementale

Déposer son dossier via la téléprocédure autorisation environnementale apportera de **nombreux avantages** pendant le dépôt et tout au long de la procédure :



Par la suite, le dispositif est amené à être complété par d'autres téléprocédures, notamment l'enregistrement ICPE et la déclaration IOTA...

Quelles sont les applications qui seront connectées à GUNenv. ?

Avec **GUNenv.**, les utilisateurs disposent d'une solution globale qui s'articule au travers de trois briques principales : Service-public.fr, le **Guichet Unique Numérique** et Géorisques pour le domaine des ICPE (v2).



La connexion de **GUNenv.** avec d'autres applications permet l'échange de données. Les premières applications connectées seront les suivantes, d'autres viendront ensuite compléter cette liste :

PORTAIL MONAIOT

Connexion unique pour l'utilisateur pour toutes les applications du portail, dont GUNenv

GEOMCE

Récupération automatique des informations et fichiers de mesures ERC (plus de dépôt par l'instructeur)

GEREP

Pour l'utilisateur ICPE, **accès direct** depuis **GUNenv.** à la **déclaration GEREP**

CASCADE

Transfert des données relatives aux AIOT IOTA. Disponible en v2 de GUN env.

PROJETS-ENVIRONNEMENT

Récupération automatique des dossiers déposés dans GUNenv. (plus de dépôt par le pétitionnaire)

GIDAF

Pour l'utilisateur ICPE, **accès direct** depuis **GUNenv.** à **l'autosurveillance de l'AIOT** par typologie d'autosurveillance

INFOSOLS

Accès direct au **module cartographique géolocalisant l'AIOT.**

GÉORISQUES

Transfert de données relatives aux AIOT ICPE pour mise à disposition du public en **open data** Disponible en V2.

Qui sont les acteurs du projet ?

- ✓ Le projet GUNenv. est porté par la **Direction Générale de la Prévention et des Risques (DGPR)** du Ministère de la Transition Ecologique (MTE).
- ✓ Sont également impliquées la **Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB - DGALN)** du MTE, ainsi que la **Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA – service du Premier Ministre)** et le **Ministère de l'Intérieur**.
- ✓ Un comité de pilotage intègre, en plus des directions du MTE et des acteurs précités, les représentants de la **société civile**, des **industriels** et des **collectivités territoriales**.
- ✓ Le projet s'appuie en outre sur un **groupe de travail utilisateurs** qui participe à la **définition des fonctionnalités**.
- ✓ Un **réseau d'ambassadeurs** comprenant des représentants ICPE et IOTA est réuni périodiquement pour être **informé** de l'avancement et des fonctionnalités du projet. Ce réseau fait partie intégrante de l'accompagnement au changement.

Quelles modalités de mise en œuvre ?

D'une refonte de l'outil métier relatif aux ICPE, la version 1 de **GUN env.** a évolué prioritairement vers une **simplification du processus d'instruction de l'autorisation environnementale**.

D'autres fonctionnalités (y compris d'autres procédures réglementaires et interconnexions) seront ajoutées au fur et à mesure des versions successives de l'outil, afin de proposer une offre globale aux utilisateurs.